



I N F O N Z

Echos des syndicats et sections syndicales de l'Union Locale FO de Saint-Nazaire et région



N° 33 - 5 ème année : février 2018.

Union Locale des syndicats Cgt-FORCE OUVRIERE de Saint-Nazaire et région

Secrétaire Général : Gérard Caillon

4 rue François Marceau - 44600 Saint-Nazaire

Tel : 02 40 22 52 35 - Fax : 02 40 22 15 04

Lundi au jeudi : 9h30 - 12h30 et 13h30 - 17h30

Site : www.ulfonz44600.fr

Mail : ul.force.ouvriere.nz@wanadoo.fr

Permanence Juridique : Mardi après-midi sur rendez-vous.

Permanence AFOC : sur rendez-vous.

Permanence Retraités : Jeudi après-midi.

30 janvier : incontestable succès de la mobilisation intersyndicale des agents des EHPAD et des services à domicile.

Soutenus par des associations de directeurs
d'établissement, des associations des familles et
de retraités.



**Déterminés à obtenir satisfaction,
le combat va continuer !**



Réponse aux annonces Gouvernementales :

Appel des Fédérations des
Fédérations de Fonctionnaires :

**FO - CGT - CFTC - CGC - FSU -
Solidaires - FAFP**

GREVE et Manifestations Jeudi 22 MARS

- Dégel de la valeur du point d'indice et rattrapage des pertes subies
- Arrêt des suppressions d'emplois
- Créations d'emplois statutaires et titularisation des contractuels
- Abrogation du jour de carence
- Pérennisation du système de retraite par répartition et des régimes particuliers.

(Extrait des revendications)

Après les annonces gouvernementales : la colère monte chez les enseignants, « une vraie colère »

Aurélien Turlan est professeur d'histoire-géographie au collège Pierre Norange de St Nazaire. Il coordonne l'activité des sections syndicales FO des lycées et collèges de la zone de l'UL.



Infonz : le gouvernement a annoncé de profondes modifications des conditions d'obtention du baccalauréat et de l'accès à l'enseignement supérieure en facultés.

Aurélien : oui et les deux sont liées. Si auparavant le bac était la porte d'entrée à la fac, ce ne sera plus le cas. D'une part ce diplôme serait profondément dévalué et nous irions d'autre part vers une sélection à l'entrée dans l'enseignement supérieur. Ces annonces inquiétantes pour les lycées et étudiants, ont été suivies d'appels intersyndicaux à mobilisation - sans doute un peu précoces - les 1^{er} et 6 février : **en réalité nous n'en sommes qu'au tout début.**

Infonz : en quoi consistera cette sélection d'entrée à l'université ?

Aurélien : pour y accéder, le lycée devra faire une liste de 10 vœux d'études supérieures, sans d'ailleurs pouvoir les modifier par la suite. Pour chacun il devra écrire une lettre de motivations. Les universités décideront en fonction des places disponibles.

Le risque d'inégalités des chances est évident : les universités pourront faire leur marché de façon opaque. Les critères affichés sont en effet totalement flous et sources de subjectivité : « motivation », « ouverture sur le monde », « engagement associatif » Il faut ajouter que certains parents avertis pourront aider leurs enfants dans le choix des vœux et pour la rédaction des lettres de motivation, alors que bien d'autres ne le pourront pas.

Infonz : les enseignants des lycées auront-ils un rôle à jouer ?

Aurélien : oui, ils devront donner un avis sur chaque vœu de chacun de leurs élèves, ce qui n'est pas leur rôle.

Et puis, imagine le conseil de classe de fin d'année : avec en moyenne 35 élèves et en plus de compléter les bulletins, il faudra donner des avis sur chacun des 10 vœux de chaque élève soit 350 avis ! Si on dit 1 mn par vœu ça fait 350 mn soit près de 6 heures !

Impossible de faire les choses correctement, ce serait de l'abattage et on ne pourra pas passer le temps nécessaire pour examiner sereinement les vœux.

Infonz : que sait-on du futur baccalauréat ?

Aurélien : il s'inscrira dans une « réforme » complète de l'enseignement au lycée, avec la disparition des filières.

Jusqu'en terminale, il y aurait un tronc commun : histoire géo - anglais - deuxième langue - philo - éducation physique et sportive et « démarche scientifique ». Ce tronc commun comprendrait moins d'heures d'enseignement qu'aujourd'hui : 12 heures en terminale pour l'ensemble des matières. Note qu'actuellement nous disposons de 3 h pour seulement l'histoire géo

Par semestre, le lycéen choisirait de plus :

- 2 matières dites « majeures » couplées : par exemple maths et physique chimie ou économie et histoire géo ...
- 1 autre matière dite « mineure » par exemple une langue vivante.

A cela s'ajouterait 2 h par semaine « d'accompagnement à l'orientation » : le concept est pour l'instant très flou : est-ce uniquement de l'orientation ou bien y aura-t-il aussi du soutien pour les élèves ? Les conseillers d'orientation seraient concomitamment supprimés. Pour se former à cette « matière », les enseignants se formeraient eux-mêmes sur internet ... sur leur temps personnel.



Pour le SNFOLC, c'est parfaitement clair : ils veulent aller vers des bac « maison » à valeur différente selon les établissements.

Infonz : donc des changements profonds pour les profs ...

Aurélien : nous faisons en ce moment énormément de réunions d'explications et nous sommes très bien reçus. Les enseignants sont très demandeurs car, au-delà des annonces dans les médias, il n'y a aucune communication officielle. Qui plus est nous ressentons un vrai mépris de la part du

ministère que ne s'embarrasse d'aucune concertation.

Les collègues sont extrêmement inquiets pour leur métier, compte tenu notamment de la variation sur l'année scolaire du nombre d'élèves de leur classe. Ils craignent fort par exemple que les matières « couplées » ne leur imposent la polyvalence dans les enseignements.

Nous ne doutons pas au SNFOLC que la motivation essentielle de ce bouleversement - enrobé d'un affichage de bonnes intentions - soit en réalité la suppression de postes de professeurs (peut-être jusqu'à 25000 !).



Au fur et à mesure de nos explications, on sent que la colère monte ... une vraie colère.

Cette grande campagne d'informations en cours du SNFOLC est absolument indispensable pour réussir une mobilisation forte, laquelle ne manquera pas, tant l'enjeu est important.

Infonz : il y a eu aussi les annonces gouvernementales concernant les fonctionnaires en général ...

Aurélien : oui, la possible suppression de 25 000 postes d'enseignants c'est une des « contributions » aux 120 000 suppressions de postes de fonctionnaires annoncées.

L'accélération proclamée des embauches de contractuels, passe sous silence les problèmes que cette politique engendre déjà dans l'enseignement secondaire.

A savoir, des difficultés bien réelles à recruter des profs. à 1300 € par mois ; dans certaines matières comme le français c'est impossible. Les personnes qualifiées trouvent aisément, ailleurs, des emplois mieux payés. A contrario certaines matières sont enseignées par des salariés n'ayant aucune des qualifications nécessaires

Au final cette obsession à vouloir remplacer les enseignants formés à statut, par des salariés contractuels conduit à ne pas pourvoir des postes et ce sont les élèves qui sont lésés !

Par ailleurs, je doute fort que l'encouragement aux départs volontaires marche : même si ça se dégrade, les profs restent attachés à leur métier.

Quoiqu'il en soit nous relayons l'appel à la grève et manifestations du **22 Mars** lancés par les fédérations de fonctionnaires FO, CGT, FSU, CFTC, Solidaires, CGC et FAFP.

Infonz : comment se porte le SNFOLC ?

Aurélien : très bien. Nous sommes présents - à des degrés divers - dans tous les lycées et presque tous les collèges, ce qui n'était pas le cas il y a 4/5 ans.

Nos tournées et nos réunions d'informations sont appréciés des collègues à tel point que nous sommes de plus en plus sollicités pour venir faire des AG, comme récemment à La Baule.

Nous nous attachons aussi à répondre aux affaires qui nous sont confiées : comme les conflits, de plus en plus fréquents avec des chefs d'établissement ; les répartitions d'horaires ; les demandes de mutation qui se heurtent aux « profils » imposés dans certains établissements ...



Pour contacter Aurélien :
Tél : 06 63 82 12 34

Mail : aurelturlan@gmail.com

Mercredi 31 janvier : l'UL FO défend la loi de séparation des églises et de l'état et la laïcité.



Pour l'organisation d'une conférence-débat sur le sujet, l'UL FO de St-Nazaire s'était associée à plusieurs associations laïques de St-Nazaire : la Libre Pensée, la Ligue des Droits de l'Homme, les DDEN¹. L'initiative était soutenue par la FCPE de St-Nazaire et l'UL CGT.

Didier Zeau, membre du Bureau de l'UL FO a rappelé que la laïcité faisait partie des conquêtes républicaines auxquelles notre confédération est très attachée. Il a montré en quoi la loi de 1905 et la Charte d'Amiens de 1906 sont issues des mêmes avancées démocratiques de l'époque.

Ensuite **Roger Lepeix** a remis la loi de Séparation dans le contexte de l'époque, montré que c'est une loi de liberté et non pas de contraintes, basée sur la liberté de conscience et l'égalité des droits. Il a notamment détaillé les deux premiers articles de la loi, qui font que la liberté de conscience et d'expression pour tous est la règle, et que les limitations à ce droit doivent être précises et justifiées.

¹ Délégués Départementaux de l'Education Nationale.

Ces limitations concernent en premier lieu les représentants de l'État en fonction, qui parlent au nom de tous les citoyens, donc doivent s'abstenir de promouvoir, privilégier ou combattre les cultes ou les idéologies en tant que telles. L'ordre public est aussi une limitation aux libertés individuelles, chaque fois que la liberté ou l'intégrité de citoyens peuvent être mises en danger.



Il a aussi rappelé que la laïcité de l'École publique n'est pas identique à celle de l'État, puisqu'elle s'appuie sur les lois Ferry (1882) et Goblet (1886), qui organisent la protection des élèves contre les pressions idéologiques de la société, permettant un enseignement basé sur la raison, la science, et l'esprit critique.

Les dernières décisions du Conseil d'État concernant les crèches de Noël ou la statue de Ploërmel, qui ont fait l'actualité, ont bien sûr été expliquées, ainsi que la législation qui organise les manifestations religieuses publiques. Ces questions sont réglées par les Articles 27 et 28 de la loi de 1905.



Il a enfin expliqué que la laïcité, c'est-à-dire principalement l'application de la loi de Séparation, ne concerne que les relations entre l'État et les cultes. La gestion des entreprises privées, et les contenus possibles de leurs Règlements Intérieurs, n'ont rien à voir avec la laïcité et ne relèvent que du Code du Travail.

Dans la discussion, les risques actuels d'introduction du corporatisme ont été dénoncés, notamment les projets de transformation du Conseil Economique et Social ou la modification de la définition de l'entreprise, sous la houlette de Nicole Notat et du patron de Michelin.

Un rappel des fondements de la laïcité bien nécessaire aujourd'hui.

² Voir Infonz n°29 d'octobre 2017

Chauffeurs routiers : nette progression des syndiqués FO.

La **Section des Transports de St Nazaire et région** s'est réunie le 22 janvier à l'UL en présence de **Monique Renaud** représentant l'UL et de **Pascal Bodin** du syndicat des Transports de Nantes.

Le secrétaire, **Thierry Aubineau**, a fait le point sur l'année écoulée, marquée par la mobilisation contre les ordonnances Macron. Les difficultés inter-pro ont conduit à une action particulière des routiers durant deux semaines, à l'appel notamment de l'UNCP FO, laquelle a été payante : la convention collective des transports routiers a été renforcée et préservée de dérogations par accord d'entreprise.² Par ailleurs rappelle-t-il, nous avons réussi à sauvegarder le congé de fin d'activité (CFA) jusqu'au 1^{er} janvier 2020. Du coup, dans le département, la syndicalisation FO est en hausse et on a créé des sections dans des boîtes où on n'était pas présents. Nous apparaissions de plus, comme n'étant ni des *béni-oui-oui*, ni des partisans du tout ou rien. Thierry a informé qu'il avait été désigné par la Fédération pour participer à l'OPTL³ des Pays de la Loire.



Pascal a souligné l'importante progression de syndiqués sur le département. La question du téléphone (certains patrons faisant pression pour que les chauffeurs répondent aux appels !), les conditions de délivrance et de renouvellement du permis de conduire professionnel et les revendications fédérales en la matière ont été discutées. Pascal a informé de sa candidature comme titulaire à la CA de l'UD

Les tarifs 2018, l'intégration de la carte « Audace » dans ce prix, l'assurance « assistance-protection des chauffeurs » négociée par la Fédération avec la MACIF pour les syndiqués ... ont été discutés. Les cartes 2018 commandées pour la section de St Nazaire grimpe La section est désormais présente chez XPO logistic, les Citerniers bretons, les Transports de Brière, la SAMAT Atlantique et LORCY.

Le bureau syndical a été réélu. **Vincent Le Maître** participera au congrès de l'UD44 le 13 mars pour la section.

³ Observatoire Prospectif des métiers et des qualifications dans les Transports et la Logistique

AG des Hospitaliers de St Nazaire « La colère... doit se transformer en mobilisation »

L'AG statutaire annuelle s'est tenue à l'UL jeudi 25 janvier sous la présidence de **Michel Leroc'h** secrétaire de l'UD44, avec la participation de **Gérard Caillon** et de **Yann Lefol**.



Dans son rapport d'activité, **Gaël Leturque** est revenu notamment sur la journée de mobilisation du 13 septembre 2017 où les agents avaient, contre toute attente, bloqué le périphérique. Face à ce coup de colère, la sous-préfète avait décidé de recevoir les OS, en présence d'un représentant de l'ARS. Ferme sur ses

revendications, le syndicat FO a refusé les pressions à « l'accompagnement » des restrictions budgétaires.

Contre les « jeudis noirs » prônés par la « CFGT », qui ont épuisé les agents, FO s'est vue refusé par les autres syndicats l'organisation d'une AG avec la population. Ce qui est sûr affirme Gaël c'est qu'on ne s'en sortira pas tout seul et que la mobilisation nationale des EHPAD du 30 janvier montre la voie.

2018 est une année d'élections. L'objectif est de rester 1^{ère} OS à l'hôpital sachant qu'au plan national FO était, aux dernières élections, à seulement 4000 voix de la CFDT qui accompagne tout !



Clair a rappelé que 2017 avait été une grosse année de revendications et de mobilisations avec un été particulièrement difficile. Il a souligné le nombre croissant d'entretiens disciplinaires (7 depuis le début de l'année !) et le « flicage » dans tous les corps. Il s'est félicité du travail accompli et invité à réussir les élections de décembre.

Pierre a souligné la souffrance réelle dans tous les services. Pour lui, la colère, compréhensible, exprimée notamment le 13 septembre, doit se transformer en mobilisation pour avoir un rapport de force. Les initiatives répétées du syndicat montrent que « nous ne lâcherons rien ». Les élections sont primordiales dit-il, les bons résultats de 2014 ont permis d'avoir des représentants partout. Un succès cette année nous donnera des armes pour les revendications.



Le rapport d'activité, le rapport financier - présenté par **Caroline**, la commission de contrôle rapportée par **Murielle** donnant son quitus - la composition du conseil syndical, le bureau du syndicat - reconduit - ont été adoptés à l'unanimité.

Geneviève Courjal est intervenue pour présenter l'activité de l'AFOC et appeler à des candidatures pour les élections HLM de novembre.

Yann Le fol a détaillé les préparatifs de la mobilisation du 30 dans les EHPAD. Les annonces de la ministre tentant de la désamorcer par 50 millions de plus, alors qu'il faudrait tout de suite 25 000 postes (2 à 3 par EHPAD) soit 2 milliards, renforcent au contraire la volonté revendicative des personnels, dont certains qui ne s'étaient pas mobilisés auparavant rejoignent FO.

Sécurité Sociale : toujours plus d'exonérations patronales !

Les exonérations de cotisations de Sécurité sociale ont représenté 27,8 milliards d'€ en 2016, selon l'Acoss⁴, soit une hausse de 2,6 %, après avoir progressé de 3,1 % en 2015 et de 1,4 % en 2014.

La quasi-totalité de ces exonérations portent sur la part patronale des cotisations

⁴ Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale : assure la gestion des ressources et de la trésorerie du régime général de Sécurité sociale.

Association des retraités de St Nazaire 48^{ème} Assemblée Générale

Le 8 février, **Philippe Pihet**, Secrétaire confédéral, nous a fait l'honneur et le plaisir de venir présider l'AG : une première très appréciée.

A la tribune à ses côtés : Bruno Cailleateau secrétaire adjoint de l'UD 44, Claire Compain présidente de l'UDR 44 et Gérard Caillon secrétaire de l'UL.



Après les présentations du Président **Joël Danto**, **Joël Magré** a lu le rapport d'activité 2017 et **Yvon Rouziou** le rapport financier - la commission de contrôle l'ayant approuvé - : tous les deux ont été adoptés à l'unanimité. Il en a été de même pour la composition du Conseil d'administration.

Claire Compain a particulièrement insisté sur l'impact de la hausse de la CSG, laquelle est calculée à partir du « revenu fiscal de référence » des ménages, ce qui a pour effet, dans de nombreux cas, de ponctionner au taux maximum de la CSG de toutes petites retraites ... contrairement aux affirmations du gouvernement ! Témoignant de la colère des retraités elle a présenté la perspective de mobilisation nationale du 15 mars prochain à l'initiative du « groupe des 9 UCR ». Elle a invité les retraités de l'association à participer au congrès de l'UDR lequel aura lieu le 29 Mars prochain.

Pour sa part, **Gérard Caillon** a donné des informations sur la bonne santé des syndicats de l'UL. Il a donné l'exemple des Territoriaux où, malgré un maire hostile à FO, notre syndicat progresse régulièrement, au détriment de l'UNSA, syndicat plus béni-oui-oui que revendicatif : « *Un juste retour des choses* » a-t-il dit, faisant référence aux événements de 1996 contre notre organisation. Il est ensuite revenu sur le grand succès de la mobilisation récente des agents des EHPAD et le mépris du ministère de la Santé ne trouvant comme seule réponse que la désignation d'un « médiateur » Tout en refusant de recevoir les Fédérations syndicales ! Il a informé de l'initiative prévue le 22 mars prochain dans la Fonction publique.

Intervenant pour l'UD 44, **Bruno Cailleateau** a souligné le rôle important des retraités dans l'UD. Il

est revenu sur la mobilisation des EHPAD, faisant le lien avec celle de la fonction pénitencière : c'est l'ensemble de la fonction publique qui est attaquée a-t-il souligné. Il a informé du combat à *Carrefour* contre 2400 suppressions d'emplois : une société qui se porte pourtant bien et qui a perçu 1 millions d'€ de CICE ... Les salariés, actifs et retraités, sont aujourd'hui directement attaqués ; de ce fait beaucoup de colère s'accumule a t'il dit et cela se traduira par la croissance de la mobilisation.

Philippe Pihet a souhaité donner quelques « focus » sur les conditions dans lesquelles le gouvernement compte légiférer sur la protection sociale. Significatif pour lui le fait que chaque ministre - présenté comme issu « de la société civile » - soit chaperonné par un inspecteur général des finances. Il a rappelé l'accord AGIRC ARRCO de 2015 que FO a refusé de signer : le « mécanisme de solidarité » contraint désormais un salarié du privé ayant les conditions requises pour le taux plein pour le régime de base, à subir un abattement de 10 % sur sa complémentaire sauf s'il en reporte d'un an sa demande de liquidation ! Il a informé de sa prochaine rencontre avec les députés LREM pour leur demander d'annuler les cotisations maladie des retraités astreints aux taux maxi de la CSG. La « loi de programmation des dépenses publiques » prévoit une réduction de 30 MM € des dépenses sociales publiques ... pour renflouer le budget de l'Etat s'est-il insurgé. Pour conclure il a témoigné de la vigilance de la confédération sur la destination des produits de la CSG, actuellement « fléchés sécu ».

Quelques sujets ont été abordés par des participants, notamment : les produits de la hausse de la CSG n'ont-ils pas été déjà détournés, pour la première fois, par l'Etat (à hauteur de 4,5 Milliards €) ? - l'éventuelle contradiction entre notre souci de préserver le financement de la sécu par les cotisations et la demande d'annuler de telles cotisations pour les retraités - la concomitance des mobilisations du 15 mars (retraités) et 22 mars dans la fonction publique etc...



Joël Danto a présenté ensuite une motion laquelle a été discutée, amendée et votée à l'unanimité.

Le verre de l'amitié a conclu l'assemblée comme il se doit.

Les dix plus grandes fortunes professionnelles en France⁵.

(Hors fortune privée)
En milliards €

Le montant cumulé de la fortune professionnelle des 500 personnes les plus riches de France représente **570 milliards €**.

		MM €	En années de Smic
B. Arnault	LVMH	46,9	2 639 214
L. Bettencourt	L'Oréal	35,8	2 014 582
A. Dumas	Hermès	30,9	1 738 843
G. Mulliez	Auchan	30,0	1 688 197
S. Dassault	Dassault	21,6	1 215 502
A. et G Wertheimer	Chanel	21,0	1 181 738
F. Pinault	Kering	19,0	1 069 191
P. Drahi	Altice	14,7	827 216
P. Castel	Castel Frères	11,5	647 142
X. Niel	Iliad	9,4	528 968

Indice des prix à la consommation (INSEE)

Janvier 2017	- 0,2 %
Février 2017	+ 0,1 %
Mars 2017	+ 0,6 %
Avril 2017	+ 0,1 %
Mai 2017	0 %
Juin 2017	0 %
Juillet 2017	- 0,3 %
Aout 2017	+ 0,6 %
Septembre 2017	- 0,1 %
Octobre 2017	+ 0,1 %
Novembre 2017	+ 0,1 %
Décembre 2017	+ 0,3 %
Soit 2017	+ 1,2 %
Janvier 2018 :	+ 1,4 %

Le SMIC

Depuis le 1^{er} janvier 2018 : 9,88 € l'heure, soit 1 498,47 € brut par mois pour 151,67 heures.

Fonctionnaires

Minimum de traitement dans la fonction publique depuis le 1^{er} février 2017 : 1 447,98 € brut.

Agenda

- Mardi 20 février : CE de l'UL
- Jeudi 22 février : AG du syndicat agro-alimentaire
- Mardi 13 mars : Congrès de l'UD FO 44 sous la présidence de JC Mailly (Trocardière Rezé)

XXVII^{ème} Congrès de l'Union départementale C.G.T.-Force Ouvrière de Loire-Atlantique

sous la présidence de Jean-Claude Mailly,
secrétaire général de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière



2018
Mardi
13
Mars

Halle de la Trocardière
à Rezé

- Jeudi 15 mars : mobilisation nationale des retraités.
- Jeudi 22 mars : mobilisation nationale des fonctionnaires
- Mardi 27 mars : CE de l'UL
- Jeudi 29 mars : AG de l'UDR 44 (Couéron)

Formation syndicale à l'UL

- 26 février au 2 mars : découverte de FO et moyens d'action du syndicat
- 8 au 12 octobre : rôle et fonctionnement du CHSCT



Retrouvez tous les numéros d'INFONZ
Sur www.ulfonz44600.fr

Contact : Gérard Le Mauff 07 81 10 38 18
lemauff.gerard@free.fr

⁵ Source : Challenge 2017 - © Observatoire des inégalités